



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au C.T.A. LP Marcel Dassault à Mérignac
Evelyne BRUN	Responsable académique 2 nd degré Lycée Fernand Daguin à Mérignac
Catherine AMBEAU	Responsable académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Jean Pierre MARTIN	Responsable académique EPS Collège Anatole France à CADILLAC

N°2

15 novembre 2011



Elections professionnelles : L'UNSA : 2^{ème} force de l'Education

Ces élections professionnelles se sont déroulées dans des conditions d'organisation qui ont provoqué une baisse très importante du taux de participation.

Au niveau national, les résultats du SE-UNSA dans les différents corps du second degré confirment son implantation, en particulier pour le corps des PLP où il gagne le siège qui lui permet d'entrer à la CAPN.

Au niveau académique, comme au niveau national, le SE-UNSA et l'UNSA s'affirment largement comme la seconde force de l'éducation.

Au niveau national

- Le Comité Technique Ministériel : l'UNSA représente 20,72 % des voix et obtient 4 sièges sur 15 (contre 3 dans le précédent CTPM). C'est une progression de 2 % qui montre son influence grandissante.

Au niveau académique

- Le comité technique : l'UNSA est la 2^{ème} organisation avec près de 25 % des voix. Elle obtient 3 sièges sur 10.

CAPA

Le SE-UNSA continuera à informer et défendre les collègues malgré la baisse -1,8% qui provoque la perte d'un siège.

Pour le mouvement inter et intra-académique, les élus de la Formation Paritaire Mixte Académique :

Evelyne FAUGEROLLE (Collège Les Lesques - Lesparre 33)

Patricia ESCAPIL (Collège Aturri - St Pierre d'Irube 64)

Laurence NAUMOT (Lycée René Cassin - Bayonne 64)

Vincent FAUVEL (Collège Anatole France - Cadillac 33)

Congé de formation professionnelle

- Candidatures pour l'année scolaire 2012-2013 par internet :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor/>

du lundi 7 novembre 2011 au lundi 5 décembre 2011 inclus

- La notice de candidature et les pièces justificatives devront être retournées au Rectorat, par la voie hiérarchique pour le vendredi 16 décembre 2011 dernier délai.
- Personnels concernés : enseignants titulaires ; enseignants non titulaires en position d'activité en 2011/2012 et non participants au mouvement inter-académique.
- Les critères de classement des demandes sont, dans l'ordre :
 - pour un 1^{er} congé :

- le nombre de demandes antérieures
- le nombre de mois demandés
- l'ancienneté générale des services
- o **pour une demande de prolongation :**
 - logique de formation et poursuite d'un cursus universitaire
 - puis ordre des critères retenus pour les 1ères demandes

Très important : le nombre de demandes antérieures (obtenues dans l'académie de Bordeaux ou dans une autre) doit être impérativement justifié en joignant à la confirmation d'inscription les copies des attestations fournies par l'administration. Ceci concerne aussi bien les demandes de premier congé que les prolongations.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre confirmation d'inscription pour le suivi de votre dossier.
La commission d'attribution où nous siégeons est prévue le mardi 13 mars 2012.

A titre d'exemple, jusque là, il fallait au moins deux demandes antérieures pour obtenir le congé de formation professionnelle ([voir Bilan CFP des années précédentes](#)).

Mouvement inter-académique et postes spécifiques



Le calendrier des opérations :

- Publication de la circulaire au [BO Spécial n°9 du 10 novembre 2011](#)
- Saisie des voeux sur "SIAM" via I-Prof du 17 novembre au 6 décembre
- Mouvement spécifique à partir du 30 janvier
- Résultats Mutations inter du 5 au 15 mars

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez l'intention de changer d'académie ou de postuler sur un poste spécifique ministériel.

Pour les stagiaires, deux réunions sont organisées à l'IUFM Bourran-Mérignac entre 12 h et 14 h les jeudi 17 et 24 novembre, bâtiment D, salle 1.

Deux réunions se tiendront les mêmes jours à l'antenne IUFM de Pau.

Bien sûr des rendez-vous individuels peuvent aussi être pris.

Avancement d'échelon



La CAPA pour l'avancement d'échelon, où nous siégeons, est prévue le jeudi 15 décembre 2011.

Cette CAPA examinera les promotions possibles des collègues promouvables dans l'année scolaire en cours du 01/09/2011 au 31/08/2012.

Les notes prises en compte pour ces opérations d'avancement d'échelon sont, pour les titulaires, les notes antérieures au 31/08/2011 et les notes établies au 01/09/2011 pour les stagiaires.

N'hésitez pas à nous retourner, si ce n'est déjà fait, la fiche de suivi syndical, le plus tôt possible, afin que nous puissions suivre le plus efficacement possible votre dossier et vérifier que les données utilisées par l'administration sont bien celles qui conviennent.

[> Télécharger la fiche de suivi syndical et la fiche d'information](#)

Carte des options...

IMPORTANT
9 décembre : se réunira le nouveau C.T.A.

Les discussions porteront sur les prévisions d'effectifs rentrée 2012, la carte des formations technologiques, des options linguistiques, des sections européennes, des options non linguistiques, des sections sportives scolaires, carte des ULIS. Les échanges entre les chefs d'établissement et l'administration sont donc en cours.

Lycée nouveauté au BO

- Les nouvelles grilles STMG (ex STG) et ST2S

STMG : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58012

ST2S : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58013

- Des programmes de terminale (voie générale, STI2D, STC, STD2A

<http://www.se-unsas.org/spip.php?article3959>

- Les collègues de STMG et ST2S consultés par l'administration sur les programmes peuvent donner leur avis au SE national.

Postes aux concours

Le nombre des postes aux concours a été publié.

Pour l'agrégation : <http://www.education.gouv.fr/cid4585/postes-offerts-aux-concours-de-l-agregation.html>

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>